

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 16900
Numéro SIREN : 812 944 619
Nom ou dénomination : INVEST CROSS

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt 101655

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 02-10-2018

N° DE DEPOT : 2018R101655

N° GESTION : 2015B16900

N° SIREN : 812944619

DENOMINATION : INVEST CROSS

ADRESSE : 30-34 rue du Chemin Vert 75011 Paris

DATE D'ACTE : 29-06-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

INVEST CROSS
Société par actions simplifiée au capital de 35.820 €
Siege social : 30-34, rue du chemin vert - 75011 PARIS
RCS PARIS 812 944 619

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 29 JUIN 2018**

- Nomination du Président -

...
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Président de la SAS en remplacement de Madame Anissa BRIKI démissionnaire:

- Monsieur Michael Schor

né le 26 décembre 1979 à Paris,

de nationalité française,

demeurant 34, rue Pierre Demours - 75017 Paris.

Il est nommé pour une durée indéterminée.

Monsieur Michael Schor qui assiste à l'assemblée, intervient alors pour remercier l'assemblée de la confiance qui lui est ainsi témoignée et accepte les fonctions pour lesquelles il a été désigné. Il déclare qu'aucune interdiction, incompatibilité ou disposition quelconque n'est susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions auxquelles il vient d'être nommé.

Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans les rapports entre associés, le Président agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

L'Assemblée Générale fixera ultérieurement la rémunération de Monsieur Michael Schor au titre de son mandat de Président.

Il bénéficiera du remboursement de ses frais sur présentation de justificatifs.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif à Madame Anissa BRIKI et la remercie du dévouement qu'elle a apporté à la bonne marche des affaires sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...
Pour copie certifiée conforme

La Présidente

Madame Anissa BRIKI

Madame Anissa BRIKI

(Bon pour démission des fonctions de Présidente)

*Bon pour démission des
fonctions de Présidente*

Monsieur Michael SCHOR

(Bon pour acceptation des fonctions de Président)

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président*